



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

Une séance extraordinaire du conseil municipal sera tenue à huis clos par vidéoconférence le 14^e jour d'octobre 2021 à 16h30.

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets suivants :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption – Règlement 713 décrétant un emprunt de 95 000 \$ pour la fourniture et l'installation de compteurs d'eau
3. Décontamination de l'église de Val-Morin - Octroi de contrat
4. Service des travaux publics - Remplacement des conduites d'aqueduc sur la rue Morin et sur le chemin Alverna - Approbation du paiement relatif au décompte progressif no 02
5. Service des travaux publics - Remplacement des conduites d'aqueduc sur la rue Morin et sur le chemin Alverna - Approbation du paiement relatif au décompte progressif no 03
6. Service des travaux publics – Travaux de réfection de la rue de la Brise-des-Bois - Approbation des ordres de changement 01 à 03 et du paiement relatif au décompte progressif no 02
7. Service des travaux publics – Location de réservoirs et fourniture de diesel et d'essence – Autorisation d'appels d'offres
8. Parole aux contribuables
9. Levée de la séance extraordinaire

DONNÉ À VAL-MORIN, ce 12^e jour d'octobre 2021.

Caroline Nielly
Directrice générale et secrétaire-trésorière